

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 8 octobre 2018 au Parlement Vaudois à Lausanne

Il est 20h13 lorsque M. Grégoire Tavernier, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous dans la salle du Parlement Vaudois à Lausanne.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	34
Membres excusés	4
Membres non excusés	2

Se sont excusés pour cette séance : Christophe Borboen, Tim Ducommun, Gwendal Crottaz, Théo Lasser.

Non excusés : Milena Chiari et Olivier De Vestele.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

M. TAVERNIER tient à préciser que la séance de ce soir est filmée ce qui permettra ensuite de réaliser un DVD. Il ajoute aussi que, tenant compte des possibilités techniques qu'offre cette salle, le vote électronique sera utilisé pour approuver ou non l'ordre du jour ainsi que les points 2) et 6).

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 2/2018 : Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020**
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

Cet ordre du jour, accepté à l'unanimité est suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 18 juin 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 18 juin 2018 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

Lors de la séance, ce point a été omis. Ci-après la liste des correspondances pour la période du 19.06.2018 au 08.10.2018.

- 10.07.2018 Réception d'un courrier du Service des Communes et du Logement précisant les instructions pour les votations du 23 septembre 2018
- 23.07.2018 Réception d'une invitation de la Préfecture invitant les Présidents des Conseils communaux du district de Morges à participer à une séance d'information le 26 septembre.
- 23.08.2018 Message de condoléances à Mme Pierre Paquier, concierge de l'Eglise, suite au décès de son époux M. Jacques Paquier
- 28.08.2018 Réception du préavis municipal 2/2018
- 24.09.2016 Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis 2/2018
- 27.09.2016 Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

4. Communications du bureau

^{TARNIER}
M. TARNIER exprime ses remerciements à M. MONNIN Syndic pour sa proposition de tenir une assemblée du Conseil Communal dans cette salle du Parlement Vaudois. Il rappelle que ce lieu, où siègent les 150 députés, est en fonction depuis le 14 avril 2017 et donne quelques explications quant à l'historique du bâtiment. Pour plus d'informations, il suggère de consulter le site du Grand Conseil Vaudois mais tient à relever que tout le bois garnissant l'édifice est vaudois et que le système du toit, dépourvu de charpente, a été développé par l'EPFL.

15.12.18
[Signature]

5. Communications municipales et échancier

M. .PIGUET donne quelques explications sur l'avancement des travaux relatifs au renouvellement de l'éclairage public. Le projet est en bonne voie de réalisation. L'adjudication ainsi que les contrats ont été finalisés en juillet 2018 et les travaux ont été confiés à la Romande Energie tandis que le suivi technique est assuré par le bureau Betelec. L'installation des premiers luminaires LED aura lieu à la Rue de la Gare, d'ici la fin de l'année. L'évolution du chantier peut être consultée sur le site Internet de la Commune.

M. FRANCO rappelle que Préverenges assure le service des ASP (assistants sécurité publique) dont Denges bénéficie également. Toutefois suite à des problèmes, ce service n'a pas pu être assuré durant plusieurs mois. La situation est maintenant régularisée et 3 assistants sont en fonction. Un plan d'action concernant les radars sympathiques a été mis au point avec eux. 6 endroits sont opérationnels depuis la dernière semaine de septembre, pour une durée de 15 jours et les résultats sont probants.

M. MONNIN évoque plusieurs sujets :

Vétusté des portakabins de l'UAPE

La Municipalité a pris conscience du mauvais état de ces portakabins et a d'ores et déjà entrepris des démarches afin de trouver rapidement une solution de remplacement provisoire. Une possibilité serait d'occuper, durant une période à définir, les locaux anciennement utilisés par la Péniche Gourmande situés dans la zone de la Pâle. Contact a été pris avec le propriétaire qui, sur le principe, a donné son accord pour mettre l'emplacement à disposition, mais doit en parallèle régler le problème de l'usine attenante. Une réponse plus précise devrait intervenir dans le courant de la semaine. Si la solution Péniche Gourmande est positive, les démarches pour la concrétiser seront prises sans tarder. La deuxième possibilité consisterait à soumettre au Conseil une demande crédit supplémentaire pour la location de portakabins provisoires. M. MONNIN espère néanmoins que la première solution se réalisera.

Nouvelles règles de stationnement

Les panneaux ont été remplacés et un nouveau marquage au sol a été fait. Une information «tous ménages» sera remise à la population afin de l'informer de ces modifications tout en précisant que les amendes ne seront pas notifiées avant le 12 novembre 2018, ce qui permettra aux usagers, pendant un mois, de se familiariser avec ces marquages modifiés.

Plan de Quartier des Ochettes

Dans ce plan, le Canton avait émis l'obligation de prévoir 1'200 m² de la surface plancher de la totalité (13'000 m²) en zone commerciale. Après avoir évoqué cette problématique avec le promoteur de la première étape, constat a été fait qu'il était très difficile de louer une telle proportion à but commercial. Preuve en est dans la région morgienne, le nombre de locaux commerciaux qui ne trouvent pas preneurs actuellement. La Municipalité a pris la décision de demander au Canton de diminuer cette surface de moitié, soit 600 m². Un examen préalable soumis aux autorités a été approuvé positivement. Une mise à l'enquête publique aura lieu à ce sujet à partir du 13 octobre 2018. A l'issue de cette démarche, si elle ne rencontre pas d'opposition, cette modification de surface devra être approuvée par le Conseil Communal.

Travaux dans le village

Des travaux relatifs à la pose de la fibre optique par Swisscom sont actuellement en cours dans le village ce qui génère de nombreuses fouilles. Tout devrait être terminé d'ici 1 à 2 mois.

Passage des camions

M. MONNIN est a pris contact avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGRM) de l'Etat de Vaud pour tenter de solutionner le problème des nombreux passages de camions dans le centre du village. Un premier comptage des véhicules et poids lourds a d'ores et déjà eu lieu et un deuxième, plus précis, devrait se dérouler dans le courant du mois de novembre. Une séance avec la DGMR est agendée en janvier 2019 pour trouver une solution visant à réduire le trafic des camions. M. MONNIN se dit satisfait d'avoir été écouté de manière constructive et positive. Dès que des dispositions seront mises sur pied, des représentants de la DGMR seront invités à participer à une séance du Conseil Communal pour en parler.

Tout en remerciant M. MONNIN, M. TAVERNIER revient sur le sujet de l'UAPE en demandant si une alternative est prévue pour des locaux définitifs.

M. MONNIN ne peut encore divulguer d'informations à ce sujet, ce que confirme Mme EIGENHEER, présidente de l'UAPE.

M. BORBEN souligne l'excellent travail réalisé par les ASP, mais demande à ce qu'ils fassent preuve de pragmatisme en n'amendant pas systématiquement les véhicules des parents amenant leurs enfants à l'école.

M. MONNIN prend bonne note de cette remarque.

M. CHRISTEN souhaite connaître le statut des ASP.

Précisant que Denges ne fait partie de la police intercommunale, M. MONNIN indique qu'une partie essentielle du travail des ASP consiste à apposer des amendes sur les parkings.

6. Préavis 2/2018 – Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020

M. TAVERNIER invite Mme Pascale MENU, à donner lecture du rapport de la commission gestion finances sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme FLURY POFFET revient sur une remarque qu'elle avait déjà signalée lors des arrêtés d'imposition 2015-2016 et 2017-2018, à savoir qu'il manque une suite de texte à l'article 9.

Soulignant la pertinence de la remarque, M. MONNIN concède que le formulaire est téléchargé sur le site du Canton. Il va néanmoins effectuer des recherches afin de trouver la suite du texte lacunaire.

Mme ESPANA demande si des investissements potentiels, autres que celui de l'UAPE, sont prévus.

Si c'est la solution provisoire de la Péniche Gourmande qui est retenue, le financement, de faible importance, ne devrait pas être soumis au Conseil admet M. MONNIN. En revanche, s'il est nécessaire de louer de nouveaux portakabins, le coût dépassera certainement les compétences de la Municipalité et devra être approuvé par le Conseil. Autre investissement actuellement en cours : celui généré par le renouvellement de l'éclairage public, dont le préavis a été accepté par le Conseil Communal. Des investissements complémentaires importants ne sont pour l'instant pas envisagés.

Question de M. GOETTE relative au point 6, paragraphe C de l'arrêté d'imposition. En vertu de quels critères la Municipalité peut-elle décréter une exonération totale ou partielle et quelle est la marge de manœuvre ?

M. MONNIN admet que la Municipalité n'a aucune compétence en matière d'impôts. Si l'on se réfère à l'impôt des sociétés et l'introduction de la RIEIII en 2019, l'impôt va passer de 24% à 13%, selon décision cantonale. Certaines autres entreprises bénéficient de régimes spéciaux, mais les compétences de fixation dépendent exclusivement du Canton.

Rebondissant sur ces propos, M. CHRISTEN demande s'il y a, sur le territoire de notre commune, des entreprises exonérées.

Tout en relevant que les entreprises ne sont pas exonérées, mais au bénéfice de statuts spéciaux, M. MONNIN n'a pas connaissance de situations particulières à Denges. Il complète ses propos en indiquant que, sur le territoire de notre Commune, la part des sociétés est de faible importance. Sur 4 Mio d'impôts encaissés, seule une part de CHF 250'000.— provient, actuellement, des entreprises. Il cite pour exemple la commune de Rolle, fortement impactée par le départ d'importantes multinationales, provoquant une baisse de rentrées fiscales, ce qui n'est heureusement pas le cas de Denges.

A force de persévérance, M. FRANCO a trouvé la partie de texte manquant à l'article 9 de l'arrêté d'imposition. Il s'agit du mot *correspondant*.

M. MONNIN propose de rajouter ce terme manuellement sur l'arrêté, ce qu'approuve M. TAVERNIER.

Toujours sur ce même arrêté d'imposition, M. SCHERZ a constaté qu'après le point 6, on passe directement au point 9.

Rien ne manque assure M. MONNIN. Le point 9 se rapporte à la conclusion. Pour compléter ses propos précédents relatifs aux investissements à prévoir, il rappelle que la Municipalité envisage, à terme, de rénover tout le bâtiment de l'Eglise et de la Salle des Jardins.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER demande à Mme MENU de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 2/2018 tel que présenté par la Municipalité est adopté à l'unanimité

7. **Propositions individuelles**

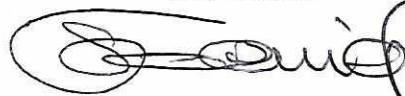
Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

8. **Divers**

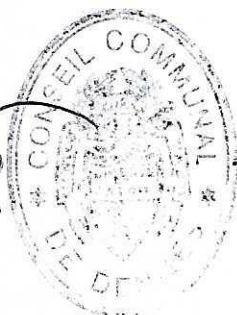
M. BRUCHEZ relève avec plaisir l'excellente initiative qui a permis à tous les membres du Conseil de découvrir cette superbe salle du Parlement Vaudois. Il félicite les instigateurs. L'assemblée applaudit.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h56. S'ensuit un sympathique apéritif dinatoire dans la Buvette du Parlement Vaudois.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer